



USAGES

SECOND ŒUVRE

(USO)

Pont de fin d'année 2026-2027

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2026-2027)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers selon recommandation de la Commission paritaire genevoise du second œuvre (CPSO).

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

 5 jours ouvrables payés comme vacances
(30 décembre 2026, 4, 5, 6 et 7 janvier 2027)

 3 jours fériés
(25 et 31 décembre 2026, 1^{er} janvier 2027)

 2 jours compensés ou vacances
(28 et 29 décembre 2026)

Concernant les **28 et 29 décembre 2026**, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ces jours, soit par des jours de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin.
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser.
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. La rémunération du travail compensatoire pour les **28 et 29 décembre 2026** se calcule sans supplément et doit être bloquée pour être versée au travailleur avec son salaire de janvier 2027.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2026.

Le travail s'arrêtera le **jeudi 24 décembre 2026 au soir** et reprendra le **vendredi 8 janvier 2027**.